

AUTOROUTE CASTRES-TOULOUSE
Réunion intercommunale du 11 avril 2016 à 9h30
Castres – Salle Jeanne Cabrol
Compte-rendu

Participants (par ordre alphabétique) :

- Bruno BAUMAS, Pays de Cocagne
- Pascal BUGIS, Maire de Castres, Président de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet
- Didier CATALA, commune de Puylaurens
- Roger CAUQUIL, commune de Saix
- Christophe COUTET, commune de Castres
- Nathalie DE VILLENEUVE, Conseillère départementale du Tarn (Castres 1)
- Geneviève DURA, Maire de Saix
- Sylvain FERNANDEZ, Maire de Cambounet-sur-le-Sor, Président de la Communauté de communes Sor et Agout
- Dominique GUTH, Conseil Départemental du Tarn
- Pierre LAPELERIE, Communauté d'agglomération Castres-Mazamet
- Brigitte MASQUELIN, SCoT du Pays d'Autan et de Cocagne
- Jean-Pierre PARIS, Président du Syndicat mixte du SCoT du Pays d'Autan et de Cocagne
- Eric ROZES, Communauté de communes Sor et Agout
- Christophe TESTAS, Conseiller départemental du Tarn (Castres 3)
- Jacques THOUROUDE, Conseiller départemental du Tarn (Castres 2)
- Bernard TRANIER, commune de Cambounet-sur-le-Sor
- Jean-Marc VILCHES, Communauté d'agglomération Castres-Mazamet

Les services de l'Etat étaient représentés par :

- Jean-Yves CHIARO, Sous-Préfet de Castres
- Sandrine REBELO, sous-préfecture de Castres
- Marie-Annick CLERMONT, préfecture du Tarn
- Michel VANIN, préfecture du Tarn
- Thierry CHAPEL, DDT du Tarn
- Bernard LYPRENDI, DDT du Tarn
- Christian GODILLON, DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
- Aurélie BOUSQUET, DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Nadine RICHARD, DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Paola SCANU, DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Introduction

Monsieur le Sous-Préfet Jean-Yves CHIARO ouvre la séance à 9h30. Après avoir remercié les participants de leur présence, il rappelle l'objectif de cette réunion : préparer l'enquête publique prévue en fin d'année 2016. Il rappelle les précédentes étapes du dossier, en particulier la décision ministérielle du 22 avril 2014, la décision préfectorale du 31 juillet 2014 sur le tracé de référence et le COPIL du 29 janvier 2015 portant sur le choix des échangeurs et des itinéraires de substitution. Il présente ensuite les procédures successives jusqu'à l'enquête publique et notamment la mise en comptabilité des documents d'urbanisme, qui nécessitera un travail d'examen conjoint des documents d'urbanisme par les communes et par l'Etat avant l'enquête publique.

Présentation

Aurélié BOUSQUET et Christian GODILLON, de la DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, présentent :

- le point d'avancement général du projet,
- l'actualisation des études,
- le contenu du dossier d'enquête publique,
- le calendrier.

Aurélié BOUSQUET rappelle en premier lieu les caractéristiques du projet :

- Entre l'A68 (Graguague) et Verfeil, l'autoroute emprunte la bretelle existante (A680) qui sera mise à 2x2 voies (par le nord) par son concessionnaire actuel ASF, qui réalisera aussi un nouveau diffuseur à Verfeil.
- La partie Verfeil-Castres sera réalisée en tracé neuf, à l'exception des déviations existantes de Puylaurens et de Soual. L'échangeur de Puylaurens sera adapté pour accueillir des gares de péage. Un barreau de contournement sera réalisé à l'ouest de Puylaurens pour permettre aux poids lourds venant du nord de prendre l'échangeur de Puylaurens situé au sud du village sans passer par le centre bourg. Un nouveau diffuseur est prévu à Soual-est, ainsi qu'à Saint-Palais pour rejoindre la rocade de Castres.

Aurélié BOUSQUET présente ensuite une maquette numérique du projet. Elle attire l'attention sur le fait que ce support de communication matérialise le tracé de référence (sur lequel a été fondée l'étude d'impact), étant précisé que la bande de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) portée à l'enquête publique est plus large (300 mètres environ) et que le projet pourra être adapté dans cette bande par le concessionnaire qui sera désigné au terme d'un appel d'offre de concession.

Elle expose enfin les principales étapes de la concertation depuis 2011, dont le bilan sera versé au dossier d'enquête publique, tout comme le cahier de recommandations réalisé suite aux travaux du groupe de travail « Aménagement et Agriculture » pour présenter des pistes de travail aux élus locaux afin de concevoir des projets locaux cohérents avec l'arrivée de l'infrastructure autoroutière.

Christian GODILLON détaille l'actualisation des études de trafic de 2007, mises à jour avec des comptages réalisés en 2014. Les hypothèses de croissance de trafic issues du débat public sont globalement vérifiées. Le trafic des poids lourds a augmenté mais dans une

proportion moins importante que prévue, compte tenu des effets de la crise économique de 2008. Ces nouvelles données, ainsi que les résultats des derniers appels d'offres de concession ont permis d'ajuster les hypothèses de tarifs de péage. Les montants de la subvention d'équilibre et des tarifs de péage ne seront connus qu'à l'issue de l'appel d'offres de concession. Les candidats doivent dans leur offre indiquer le tarif de péage et la subvention d'équilibre qu'ils proposent ; ils font partie des critères de jugement des offres. Le bilan socio-économique global du projet est positif.

Aurélié BOUSQUET présente la composition du projet de dossier d'enquête publique. La pièce « C » (notice explicative) permet une lecture rapide car elle synthétise l'ensemble du dossier. La pièce D constitue un important volet du dossier. Il s'agit du plan général des travaux avec la bande d'environ 300 mètres qui sera portée à l'enquête publique ; c'est cette bande qui figurera dans les documents d'urbanisme. La pièce « E » contient l'étude d'impact, la pièce « G » présente l'évaluation socio-économique du projet. La pièce « H » porte sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Cette pièce est en cours d'élaboration. A ce stade, seuls les éléments relatifs à la commune de Bonrepos Riquet sont insérés au dossier. Il est précisé qu'une pièce comprenant les avis de l'Autorité Environnementale et du Commissariat Général à l'Investissement sera ajoutée au dossier lorsque ces avis seront formalisés.

Aurélié BOUSQUET commente le plan général des travaux. La largeur de la bande de D.U.P. diminue dans certains secteurs plus urbanisés pour éviter d'impacter des bâtis ; il est précisé que l'estimation faite de 130 bâtis impactés est haute puisqu'elle intègre les annexes à l'habitat.

Elle présente ensuite les effets et mesures du projet en phase chantier et lors de l'exploitation. 111 rétablissements routiers, agricoles et hydrauliques sont prévus pour franchir l'autoroute, dont un peu moins de 80 dédiés à l'agriculture. Elle précise que les protections phoniques (à la source ou en façade) seront adaptées à l'environnement, avec une obligation d'efficacité au regard des trafics estimés à l'horizon 2044. Concernant l'Agout, son franchissement en viaduc permet de protéger ce cours d'eau classé Natura 2000. Après l'enquête publique et le résultat d'appel d'offres permettant le choix d'un concessionnaire entre Verfeil et Castres, une enquête parcellaire et des études plus détaillées (notamment vis-à-vis des obligations réglementaires liées à la police de l'eau et aux autorisations relatives aux dérogations des espèces protégées) seront réalisées par le concessionnaire retenu. Les surfaces utilisées pour les besoins du chantier seront par la suite restituées si elles ne sont pas nécessaires à l'ouvrage routier.

Bernard LYPRENDI présente ensuite l'objectif et les modalités des mises en compatibilité des documents d'urbanisme. Un focus est réalisé sur le cas du PLUi de la Communauté de communes Sor et Agout, récemment annulé par le tribunal administratif. Thierry CHAPEL explique que cette contrainte impose de repartir, pour les quatre communes concernées, sur la base des précédents documents d'urbanisme (établis en 2006). Il précise que la compétence de la collectivité porteuse du PLUi (communauté de communes) n'a pas été remise en cause. Sylvain FERNANDEZ regrette cette décision administrative et déclare que la collectivité se rapprochera de la DDT pour travailler sur les suites à donner.

Christian GODILLON signale l'importance de respecter le calendrier très contraint pour aboutir à l'enquête publique. Ce calendrier intègre les réunions d'examen conjoint qui sont prévues au mois de juin.

Pour terminer cette présentation, Aurélié BOUSQUET projette une animation pédagogique (*motion design*) qui sera mise en ligne sur le site internet du projet afin d'expliquer aux citoyens le déroulement de l'enquête publique.

En conclusion de la réunion, Monsieur le Sous-Préfet insiste sur la nécessité d'une grande vigilance de tous sur les modalités de déroulement de l'enquête publique. Il suggère également qu'un « référent autoroute » soit désigné dans chaque commune pour relayer efficacement les informations de terrain auprès des élus et des services de l'Etat.

Thierry CHAPEL ajoute que l'emprise de la bande du projet autoroutier déclarée d'utilité publique entraînera une servitude et fera l'objet d'un emplacement réservé dans les documents d'urbanisme. L'emplacement réservé pour l'infrastructure activera le droit de délaissement. Aucun projet de construction sans lien avec l'autoroute ne sera alors autorisé. Aurélie BOUSQUET précise qu'une fois le calage définitif de la bande de D.U.P. réalisé, les arrêtés de prises en considération de la mise à l'étude seront transmis aux communes pour prise en compte avant la déclaration d'utilité publique. Ils permettront de réduire la bande mise à l'étude en 2011 beaucoup plus large sur certains secteurs.

L'assemblée n'ayant plus de question, Monsieur le Sous-Préfet remercie les participants et lève la séance.

La présentation projetée au cours de la réunion est jointe au compte-rendu.